



RAPPORT ANNUEL

20 23

LE COMITÉ

Valérie LAEMMEL-JUILLARD, présidente, avocate, ancien juge

Elvita ALVAREZ, trésorière,
consultante et enseignante HES (dès le 24.04.23)

Dominique VON BURG, secrétaire, journaliste,
conseiller municipal Carouge

Dilara BAYRAK, avocate,
députée au Grand Conseil genevois (législature 2023-28)

Grégoire CARASSO, PhD-MBA, député au Grand Conseil
genevois (législature 2023-28)

Pierre CONNE, Dr Méd., MSc, député au Grand Conseil
genevois (législature 2023-28) (-> 24.04.23)

Franceline DUPENLOUP, membre fondatrice,
ancienne responsable égalité DIP

Marylène LIEBER, professeure en études genre, UNIGE

Sarah PELIZZONE, notaire

Nina SCHNEIDER, avocate (dès le 24.04.23)

Michèle SORMANI-NIELSEN, consultante en changements
organisationnels et structurels (-> 13.02.23)

PARTICIPENT AU COMITÉ

Béatrice CORTELLINI, directrice, psychologue spécialiste
en psychothérapie FSP

Nicole RIEDLIN, représentante de l'équipe, secrétaire-comptable

L'ADMINISTRATION

Béatrice CORTELLINI, directrice, psychologue spécialiste en
psychothérapie FSP, certifiée en aide aux victimes et en psychologie
d'urgence FSP, diplômée en psychothérapie cognitive et
comportementale ASPCo, certificat en guidance interactive UNIGE

Gisèle MARTINEZ ROBA, secrétaire

Nicole RIEDLIN, secrétaire-comptable

L'ÉQUIPE

Gabrielle BEFFA, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,
certifiée en orientation systémique UNIGE (dès le 01.08.23)

Jessica CHAN SUM FAT, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,
thérapeute ASTHEFIS, diplômée en psychologie sociale et en cliniques
psychothérapeutiques, certifiée en orientation systémique et formations
en approches humanistes et cognitivo-comportementales

Margaux DUBI, psychologue (dès le 01.10.23)

Zoé FRANCHETTI, psychologue dipl. FSP

Anne LANFRANCHI, éducatrice sociale et praticienne formatrice HES,
certificat en interventions systémiques CEF/DUPA

Corinne LEQUINT AKERIB, éducatrice sociale et praticienne
formatrice HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA,
formée en aide aux victimes de traumatisme CEFOC

Morgan MAYER, psychologue

Magali MEIRELES, psychologue FSP (dès le 01.09.23)

Julia MIEVILLE, psychologue

Karen MONNARD, psychologue dipl. FSP,
diplômée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo

Clara PERRET, stagiaire psychologue (12.09.23 – 02.11.23)

Gwénaëlle SAILLANT, travailleuse sociale (-> 15.06.23)

Debora SCHIRINZI, éducatrice sociale HES (dès le 01.09.23)

Francesca SUARDI, psychologue psychothérapeute OFSP,
titre fédéral (-> 31.07.23)

Marie-Caroline TABIN DESCOMBES, éducatrice sociale HES,
DAS en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale,
CAS en approche centrée sur la solution

Béatrice VILLACASTIN, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP,
certifiée en aide aux victimes FSP, diplômée en psychothérapie cognitive
et comportementale ASPCo

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	2
SOUTENIR	4
Glossaire	10
Contact	14
DOSSIER	
Consultations à distance : un enrichissement de l'offre d'AVVEC ou comment transformer une contrainte en atout	15
SENSIBILISER	26
Bilan et comptes	32
Remerciements	38



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'aide aux personnes victimes de violence en couple : notre but, en 2023 comme depuis toujours !

C'est à nouveau grâce au soutien fidèle, bienveillant et indispensable, tant de l'Etat, de la Ville de Genève, des communes que de nos donateurs privés, qu'AVVEC a pu poursuivre inlassablement ce but prioritaire en 2023.

L'ensemble de notre équipe - renforcée courant 2023 puis stabilisée à 18 collaboratrices psychosociales et administratives de haut niveau en fin d'année - a en effet pu continuer sereinement à assurer des prestations diversifiées et de qualité aux personnes victimes qui ont sollicité AVVEC, seules ou avec leurs enfants. Vous trouverez le détail de ces prestations dans ce Rapport annuel.

Les membres du Comité d'AVVEC expriment ici leur gratitude à ces collaboratrices pour leur engagement.

La sensibilisation du grand public de Genève à la violence en couple constitue un autre des buts de l'association AVVEC. Il s'est concrétisé en 2023 par le renouvellement, sur une plus grande échelle, d'une action de dépistage destinée à déclencher une prise de conscience précoce de ce fléau.

Ce dépistage avait en effet commencé en 2022 autour de la Journée contre la violence faite aux Femmes du 25 novembre. Il a été répété en novembre 2023 avec la diffusion d'un auto-test par les entités RH de nombreux services et institutions publics ainsi que d'entreprises privées (notamment, l'Etat de Genève, la Ville de Genève, les HUG, l'IMAD, la RTS, la FER et la CPEG). Que Madame Nathalie Fontanet pour l'Etat de Genève, ainsi que Madame Christina Kitsos pour la Ville de Genève, de même que toutes les autres institutions et entreprises qui nous ont largement ouvert leurs portes pour cette action, se voient ici chaleureusement remerciées pour ce soutien. En 2023

encore, nous avons invité les politiques genevois de tous les partis représentés au Grand-Conseil à des rencontres informelles pour les sensibiliser aux actions d'AVVEC sur le terrain. Ces rencontres ont eu un vif succès et nous avons déjà renouvelé cette invitation en 2024, à l'intention des nouveaux députés et présidents de partis.

Durant cette année écoulée, AVVEC a obtenu toutes les autorisations et les fonds nécessaires, exclusivement privés, pour rénover les locaux qu'elle occupe au 46, rue de Montchoisy aux Eaux-Vives. Il s'agit principalement d'augmenter le nombre des bureaux dans l'espace à disposition pour les entretiens avec les personnes victimes, de rafraîchir les locaux et d'améliorer leur isolation. Ces travaux ont commencé début 2024 et ils devraient se terminer à l'automne prochain.

Des discussions avec le Bureau de l'Egalité et de la Prévention des Violences domestiques (BEPV) ont aussi commencé à fin 2023, en vue de la conclusion du futur Contrat de pres-

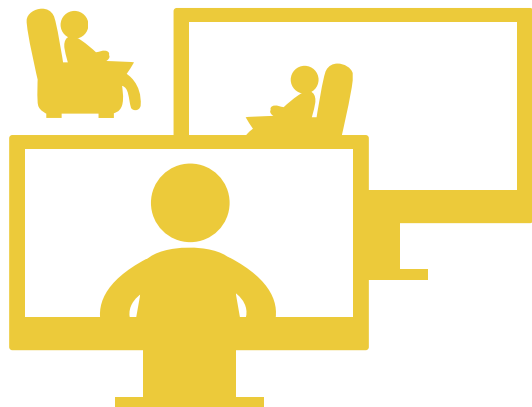
tations avec l'Etat de Genève, portant sur le principe et le montant de la subvention cantonale en faveur d'AVVEC de 2025 à 2029. Ces échanges sont fructueux et notre dossier sera soumis à la fin de ce printemps au Conseil d'Etat par le BEPV, puis traité à l'automne 2024 par le Grand Conseil.

Au nom des personnes victimes prises en charge, des membres du Comité d'AVVEC, de nos collaboratrices et de nos différents prestataires externes, j'exprime encore une fois une profonde reconnaissance envers nos soutiens institutionnels et privés.

Sans eux, notre association n'aurait pas la capacité de dispenser l'aide psychologique, sociale et parfois matérielle dont les personnes victimes de violence en couple qui la sollicitent ont tant besoin, alors que cette tâche essentielle est la raison d'être d'AVVEC.

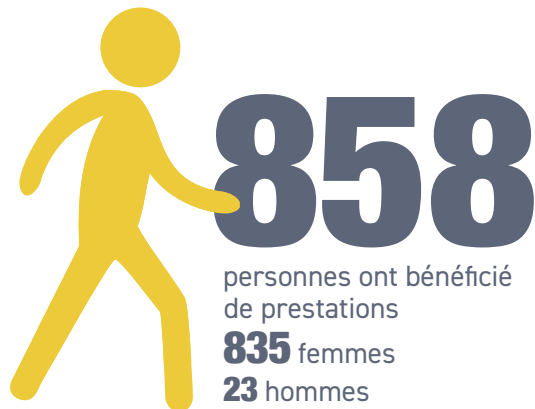
Valérie Laemmel-Juillard
Présidente

NOS BÉNÉFICIAIRES EN 2023



5'043

entretiens ont été effectués
au centre de consultation ou à distance



126

mères avec
leurs enfants
ont bénéficié de



1'050

prestations



5'933

appels reçus à notre permanence
téléphonique de la part de victimes sur
7'047 appels au total



107

personnes se sont présentées
à la permanence sans
rendez-vous



12

 femmes

& **6** enfants
ont séjourné dans
notre foyer



795

prestations collectives dans nos locaux
et à l'extérieur

SOUTENIR

SOUTENIR



Les chiffres le prouvent, l'aide apportée par AVVEC est plus nécessaire que jamais. La « porte d'entrée » privilégiée pour contacter l'association continue d'être la permanence téléphonique. Comparativement à l'année passée, les appels se sont stabilisés à un peu plus de 7'000, dont 85 % émanent des personnes victimes. L'année 2023 a vu pour la première fois le nombre des consultations individuelles passer le cap des 5'000, en hausse par rapport à une année 2022 déjà record. Dans le pôle parent-enfant, les prestations de consultation suivent la même tendance. Nous sommes particulièrement heureuses d'avoir pu multiplier les prestations collectives, qui augmentent de 20 % et frôlent désormais la barre des 800. Parmi

celles-ci, les interventions culturelles chères au cœur d'AVVEC continuent à fleurir avec de belles réalisations sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous. Enfin, les activités réunissant les mères et les enfants dans un moment informel pour une sortie d'été, un cinéma de Noël ou un spectacle ont également connu un vrai succès.

Les attestations, un soutien important

Cette année a été marquée par une réflexion sur l'importance d'établir des attestations de suivi. Les demandes sont toujours plus fréquentes et souvent urgentes, elles se produisent dans des contextes variables et à tout moment de la prise en charge.

AVVEC bénéficie d'une expertise reconnue auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels, ces attestations sont le reflet de notre compétence en matière de violence conjugale, autorisant une évaluation spécialisée fondée sur des références validées et un choix pertinent des faits à transcrire.

L'attestation permet de catégoriser les différents aspects de la violence conjugale et d'en établir la dynamique. Elle ouvre la possibilité d'évaluer la dangerosité, ainsi que les ressources de la personne pour y faire face. Au-delà des événements, le document étudie en détail les conséquences sur la victime, qu'elles soient psychologiques, sociales, professionnelles ou économiques. Une attention particulière est aussi portée aux répercussions sur la relation parent-enfant.

Ces attestations peuvent être cruciales dans nombre de domaines, en justice, pour le logement ou auprès de services s'occupant de migrant.e.s, etc. Mais elles présentent déjà, par leur existence même, l'intérêt d'offrir à la personne victime un document qui organise les informations, donne un sens aux événements vécus et permet d'augmenter le sentiment d'être comprise. Elle peut alors décider de la transmettre aux professionnel.le.s constituant son réseau de soutien. Cet écrit leur procure un éclairage améliorant la compréhension de la situation.

Se reconstruire à travers la création artistique

La violence en couple laisse des séquelles fortes. La crise passée, il faut se réinventer dans son image de soi mais aussi, dernier stade de reconstruction défini par l'Organisation Mondiale de la Santé, (re)prendre sa place dans la société et l'espace public. En effet, l'OMS¹ relève que la violence en couple a des conséquences non seulement au niveau individuel et relationnel, mais aussi communautaire et sociétal. La cocréation artistique peut y contribuer de manière très positive. C'est ainsi qu'au printemps 2023 a été présentée devant le pavillon de la danse de l'ADC la performance « Décalée, j'ose! », aboutissement d'un long travail d'équipe où les participantes ont bénéficié du suivi de deux médiatrices de Destination 27, du talent de la chorégraphe Caroline de Cornière et du soutien constant d'une intervenante d'AVVEC. La démarche n'est pas simple, il a fallu dans un premier temps accepter son

statut de victime, il faut maintenant le dépasser pour se reconstruire et ne pas s'y laisser enfermer. Un voyage accompagné en création artistique offre un cadre idéal pour un tel cheminement intérieur.

Cet engagement d'AVVEC n'est pas nouveau, il a déjà débouché entre autres sur la pièce *Un conte cruel* au Poche en 2016, sur une installation avec La Marmite au foyer de la Comédie en 2017, sur un atelier d'écriture avec l'auteure Mélanie Chappuis en 2020 ou sur la collaboration avec la poétesse Perrine Le Querrec pour son recueil *Les Alouettes* paru en 2022. Si les créations sont diverses, une même dynamique a fonctionné chaque fois. Comme le relevait le collectif de La Marmite, « La magie a opéré instantanément et un cercle vertueux nous a porté·e·s tout au long de l'aventure pour nous rapprocher et nous

¹OMS (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève: OMS.

amener à nous apprécier nous-mêmes et les autres tel-le-s que nous sommes, avec notre même capacité à nous émouvoir de ce qui est essentiel dans l'existence. Grâce à ce parcours, nous avons retrouvé foi en l'humanité et en nos capacités à nous émerveiller et à aimer.»

Ces succès nous ont confortées dans notre volonté de poursuivre la coopération avec des acteurs culturels reconnus.



GLOSSAIRE

Consultation individuelle

Chaque personne qui a recours à notre structure bénéficie d'un premier entretien d'orientation afin d'évaluer sa situation et ses besoins. Par la suite, nous lui proposons un suivi de type psychosocial ou thérapeutique.

AVVEC travaille selon des approches en victimologie, systémiques, cognitivo-comportementales.

Cycle de la violence en couple/conjugale

La violence intervient par crises entrecoupées de périodes plus ou moins calmes. On parle du cycle de la violence.

1. L'escalade.

L'auteur.e instaure un climat de tension (plaintes, accusations, gestes brusques).

2. L'explosion.

L'auteur.e agresse psychologiquement ou physiquement la victime.

3. La justification.

L'auteur.e explique ses actes violents par des facteurs extérieurs (problèmes au travail, le mauvais comportement de sa partenaire...).

4. La lune de miel.

L'auteur.e cesse ses actes violents, cherche à se faire pardonner et promet de changer.

Tôt ou tard le cycle reprend. Et au fil du temps, les phases sont souvent de plus en plus rapprochées et les agressions de plus en plus graves. La période de calme peut aller jusqu'à disparaître.

Entretien parent-enfant

Notre association a depuis toujours été attentive à l'impact de la violence en couple sur les enfants. En effet, 80 % des victimes qui consultent sont parents. Nous proposons donc aux parents et à leur(s) enfant(s) un espace où ces derniers peuvent exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence.

Foyer

AVVEC propose un hébergement pour les femmes victimes de violence en couple avec ou sans enfants. Ce lieu confidentiel et sécurisé comporte 5 chambres priva-

tives avec accès aux installations collectives (cuisine, salon, salle de jeux, sanitaires). La durée maximale de séjour est de 6 mois. Diverses prestations hebdomadaires sont incluses comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune ou encore un entretien familial.

Groupes de parole

AVVEC propose à ses bénéficiaires, hébergées ou non, différents groupes de parole. Ces groupes qui réunissent six participantes en moyenne sont encadrés par deux professionnelles. Les femmes peuvent échanger dans la confi-

dentialité et le respect autour de thèmes comme l'affirmation de soi, les ressources de protection ou encore les capacités de reconstruction.

Groupes informels

Ces groupes permettent aux bénéficiaires de se retrouver lors de fêtes organisées par l'association ou pour des moments de loisirs. Ils s'adressent aux femmes encore suivies au Centre de Montchoisy ainsi qu'aux pensionnaires du foyer et même aux anciennes consultantes (sortie de Noël avec l'équipe, par exemple). Nous proposons également des journées mère-enfant(s) en été.

GLOSSAIRE



Permanence sans rendez-vous

Chaque semaine, le mardi entre 16h et 18h, nous proposons une plage d'accueil aux personnes qui souhaitent établir un premier contact ou poser une question précise. Ces visiteurs et visiteuses sont ensuite orienté.e.s vers notre consultation ou un autre service adapté.

Permanence téléphonique

C'est le pilier central de notre pôle accueil. Ce moyen de contact est très majoritairement utilisé par les personnes victimes de violence en couple, mais aussi par leurs familles et leurs proches. Nos professionnelles analysent la demande, aident la personne à définir sa priorité et si besoin l'orientent sur le réseau.

Pôle accueil

Notre pôle accueil est diversifié afin de faciliter l'accès au soutien. Il consiste en une permanence téléphonique, une permanence sans rendez-vous et une séance d'information.

Séance d'information

Nous proposons chaque jeudi une séance d'une heure destinée à un public varié : personnes directement concernées, proches, professionnel.le.s et auteur.e.s. Cette présentation, élaborée en collaboration avec le Centre LAVI Genève, transmet des informations concernant la violence en couple, les lois et l'accès au réseau.



Violence en couple/conjugale

«Tout autant que des actes d'agression physique, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le-la partenaire comprend les rapports sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ainsi que des comportements de contrainte comme isoler la personne de sa famille ou lui restreindre l'accès à l'information» (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2002). Au niveau genevois, la violence en couple est définie dans la loi cantonale sur les violences domestiques dans un article consacré aux différents types de ces violences : par «violences domestiques», la loi

F 130, article 2, désigne «une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu».

Violence économique

La violence économique, c'est interdire ou obliger la-le partenaire à travailler, s'approprier son salaire ou son argent, la-le priver du pouvoir de décision concernant les ressources financières communes.

Violence physique

La violence physique, c'est pousser brutalement, gifler, donner des coups de poing et de pied, mordre et brûler.

Violence psychologique

La violence psychologique, c'est insulter, humilier, menacer, détruire les affaires de la / du partenaire, la-le priver du droit d'aller et venir librement et/ou de rencontrer les personnes de son choix, harceler.

Violence sexuelle

La violence sexuelle, c'est contraindre la-le partenaire à subir, à accomplir ou à être confronté.e à des actes ou à des contacts sexuels sans son libre consentement.

NOUS CONTACTER



Permanence téléphonique 022 797 10 10
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
entre 14h et 17h

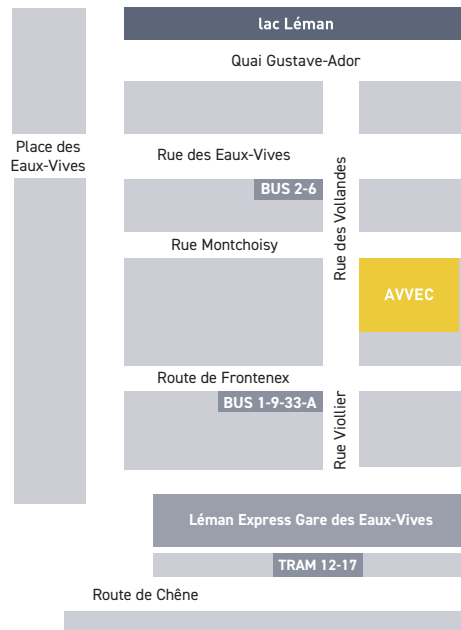
Permanence sans rendez-vous
les mardis entre 16h et 18h

Séance d'information

Violence conjugale, que faire ?
les jeudis à 9h (sans rendez-vous, durée 1h)

Toutes nos prestations, à l'exception de l'hébergement,
sont gratuites.

46, rue de Montchoisy
1207 Genève
Téléphone : 022 797 10 10
Fax : 022 718 78 30
www.avvec.ch
info@avvec.ch





DOSSIER

**CONSULTATIONS À DISTANCE :
UN ENRICHISSEMENT DE
L'OFFRE D'AVEC**

**ou comment transformer
une contrainte en atout**

Et si COVID signifiait Contrainte Obligeant à Valoriser les Interactions à Distance ? L'acronyme est pure invention, mais il résume bien la genèse du Centre de consultation à distance mis en place par AVVEC. Rembobinons. Mars 2020, la pandémie de COVID-19 oblige le Conseil Fédéral à prendre des mesures d'urgence et à instaurer un semi-confinement. Dès cette annonce, AVVEC ne peut donc plus recevoir de bénéficiaires dans l'enceinte de ses locaux à Montchoisy. Mais la souffrance n'attend pas : soucieuse de poursuivre son soutien, l'équipe de collaboratrices s'est aussitôt organisée pour basculer ses activités en distanciel. AVVEC a ainsi pu continuer sans interruption les prises en charge en mettant en place très vite des

moyens favorisant la visioconférence. Dans les mois qui suivent, au fil de l'évolution des exigences sanitaires, le mode d'assistance se diversifie : les entretiens sont effectués soit en distanciel ou en présentiel uniquement, soit dans une combinaison mixte qui permet de choisir séance après séance entre les deux possibilités.

Béatrice Cortellini
psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP
Béatrice Villacastin
psychologue, spécialiste en psychothérapie FSP

Dominique Von Burg
journaliste et membre du Comité d'AVVEC
Patrik Chabbey
journaliste libre

Cette année 2020 riche en rebondissements a vu la consultation à distance, lancée en urgence et donc avec une certaine improvisation créative et rigoureuse, rencontrer un grand succès. En premier lieu, les personnes suivies se sont montrées très soulagées de constater la poursuite du soutien d'AVVEC, malgré les interdits sanitaires. Mais les retours d'expériences des intervenantes ont également révélé que ce mode de prise en charge était apprécié par les personnes victimes pour sa souplesse, son adéquation avec les obligations de la vie quotidienne et la disparition des déplacements. Face aux inconnues d'une pandémie qui s'annonçait en plusieurs vagues et au vu du succès rencontré, AVVEC a décidé de consolider cette offre de consultation à distance. Une demande de soutien a été soumise au Bureau fédéral de l'égalité, qui a validé le projet « Centre de consultation à distance / Projet modèle de conseil à distance pour les victimes de violence domestique » et lui a octroyé une subvention bienvenue de 170'000 francs répartie sur une durée prévue de deux ans.

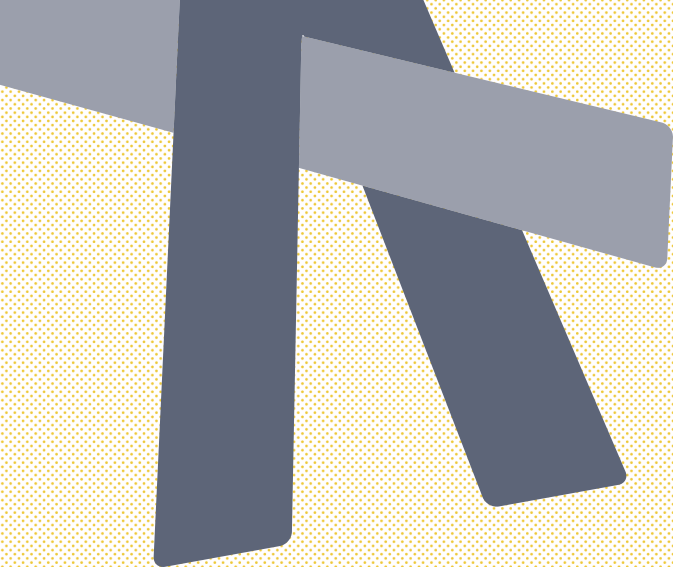
Le projet de «Centre de consultation à distance»

La mise en place du Centre de consultation à distance a représenté un défi conséquent pour toute l'équipe d'AVVEC, car il s'agissait de l'organiser tout en continuant à proposer l'ensemble de nos prestations. La demande de soutien, de surcroît, était à la hausse car le confinement avait augmenté la promiscuité intra-familiale et donc les sources de tension. Malgré ces conditions difficiles, AVVEC a maintenu son objectif ambitieux d'intégrer pleinement les consultations à distance dans notre palette d'activités à destination des personnes victimes de violence en couple. Mission réussie, le «Centre à distance» a pu être lancé en juillet 2021.



Ce lancement a pu se réaliser sans anicroche grâce à une préparation minutieuse, qui impliquait de mettre en place une structure efficiente sur les plans :

- **Humain** : chaque intervenante a dû « postuler » pour l'ouverture de ce Centre, signifiant par écrit sa motivation auprès de la directrice. Toutes les professionnelles ont souhaité intégrer le Centre à distance, preuve de leur enthousiasme pour ce projet novateur. L'équipe a participé au setting des futures consultations à distance, nourri par les retours d'expériences de 2020. Cette implication des collaboratrices a été un facteur clé dans la réussite de la mise en place.
- **Spécialisé** : les spécificités de l'aide à distance ont été longuement discutées par l'équipe, afin d'utiliser au mieux cette nouvelle flexibilité. Deux éléments se sont imposés, la liberté du choix pour la personne qui consulte et sa mise en sécurité, thématiques essentielles en victimologie.



- **Éthique** : une charte spécifique pour les consultations à distance a été élaborée avec la participation des collaboratrices, venant compléter nos documents en la matière.
- **Technique** : chaque collaboratrice a reçu un téléphone et un ordinateur portable professionnels, les abonnements s'y référant, un accès aux logiciels et applications informatiques, au réseau local et internet, à la messagerie électronique, au serveur et à la base de données.

Une fois ce «Centre à distance» pleinement opérationnel, restait à faire connaître cette extension de nos prestations. Nous avons commencé par mettre à jour notre site internet www.avvec.ch, puis un flyer consacré au «Centre de consultation à distance» a été réalisé en octobre 2021 et distribué dans le réseau professionnel genevois avec lequel AVVEC collabore régulièrement. Ce flyer a aussi été présenté lors de nombreuses rencontres, conférences ou comités d'associations auxquels AVVEC a participé.

La consultation à distance en pratique

La consultation à distance fait désormais pleinement partie de notre offre, la question est donc posée d'emblée lors du premier contact sur une préférence de la personne victime pour le présentiel ou le distanciel. Au début de chaque nouveau suivi, il est précisé que rien ne sera enregistré par AVVEC ; les caméras et les micros restent ouverts pendant l'entretien afin de ressembler le plus possible au setting en présentiel. Systématiquement, les professionnelles informent qu'AVVEC utilise un logiciel de visioconférence précis afin de sécuriser le plus possible les entretiens, car l'association a conclu des abonnements avec cette plateforme. Toutefois, si les personnes qui consultent utilisent d'autres applications mobiles, les collaboratrices s'adaptent à ce qui est employé, l'essentiel étant de pouvoir réaliser l'entretien.

Nous accordons une attention toute particulière au fait que la sécurité des consultantes soit assurée durant cet entretien. Il s'agit de vérifier que la personne victime se trouve dans un espace suffisamment protégé. À savoir qu'elle puisse y parler en toute liberté, réfléchir et exprimer ses émotions sans la présence ou l'intervention de tiers — tels que le conjoint, les enfants ou les collègues de

travail. Il convient enfin de rappeler que l'entretien reste entièrement confidentiel, même s'il n'est pas effectué dans les locaux de l'association. Les professionnelles ont affiné au fil de la mise en place leur réflexion et ont développé une évaluation en plusieurs points :

- **Discuter des conditions** dans lesquelles se fait la consultation, comme le lieu où se trouve la victime, les transitions entre l'entretien et ses activités avant et après, le meilleur outil pour la visioconférence.
- **Tenir compte des spécificités** de chaque situation, comme les risques d'être interrompu ou le contrôle qui pourrait être exercé.
- **S'assurer systématiquement de cette sécurité**, avec toutes les consultantes et plus d'une fois. Ces réflexions conjointes assurent la protection de la personne victime tant au plan physique que psychologique et émotionnel.

Un rapport externe très favorable

Le «Centre de consultation à distance», comme tout projet soutenu par la Confédération, doit rendre des comptes. À commencer par des chiffres, qui ont plus que confirmé la pertinence de cette prestation. Sur la période de deux ans couverte par le projet, de juin 2021 à juin 2023, AVVEC a offert 8'381 entretiens, à 993 personnes victimes. Le 54 % s'est déroulé à distance, soit 4'555, sur le seul choix des consultantes puisque les mesures sanitaires n'interdisaient plus les entretiens dans nos locaux.

Au-delà des chiffres, l'aboutissement du «Centre de consultation à distance» implique aussi un bilan de son action. Un double bilan même, puisqu'en complément de notre propre évaluation AVVEC a mandaté un bureau externe, la société *Evaluanda*, pour étudier ce projet pilote. Nous ne pouvons résister au plaisir de reprendre la conclusion de leur rapport, rendu en août 2023. *«En offrant une plus grande flexibilité, les consultations à distance s'adaptent davantage aux contraintes organisationnelles de certaines bénéficiaires. Les données récoltées durant ce mandat attestent que plusieurs femmes n'auraient, si elles n'avaient pas eu la possibilité de bénéficier*

d'entretiens à distance, pas pu profiter d'un suivi avec une collaboratrice AVVEC ou elles auraient arrêté plus tôt le suivi. Ainsi, pour une partie des bénéficiaires, les consultations par visioconférence permettent de bénéficier d'un suivi régulier, parfois à une fréquence plus importante tout en s'adaptant à leurs besoins. De plus, ce mode de consultation offre davantage d'anonymat à la personne victime de violence puisqu'elle ne risque ainsi pas de rencontrer quelqu'un qu'elle connaît dans le quartier de l'association ou dans ses locaux.»



Un bilan interne riche d'enseignements

Au moment de tirer notre premier bilan, nous avons eu à cœur de cerner au plus près les attentes de nos consultantes. Nous avons mis au point un questionnaire spécifique et ce ne sont pas moins de 278 personnes victimes qui l'ont rempli, qu'elles viennent d'initier un suivi ou qu'elles bénéficient d'un soutien depuis longtemps. Ce questionnaire nous a permis de dégager les principales raisons conduisant au choix d'un entretien en présentiel, distanciel ou mixte. Nous avons tout d'abord constaté que le choix du mode de consultation n'était corrélé ni au type de violence subie (psychologique, physique, sexuelle ou économique) ni à la situation de vie, que la consultante vive avec le partenaire, seule, avec ses parents, en colocation ou encore dans un autre lieu. Les raisons invoquées pour choisir les entretiens à distance sont principalement d'ordre pratique :

« C'est difficile de venir en raison de mes horaires ou de mon lieu de travail »

« C'est difficile de venir car je dois m'occuper de mes enfants »

« J'évite les trajets, les bouchons, les parkings »

« Le Centre est trop loin de mon domicile »

Pour ces personnes souvent isolées, contrôlées et devant compter sur leurs propres ressources, les prestations à distance permettent de mieux concilier vie professionnelle ou familiale et soutien spécialisé. La possibilité de tenir des entretiens à distance autorise en outre un rythme plus rapproché et plus souple.

Les consultations à distance complètent notre offre, elles ne se substituent en rien aux entretiens proposés dans nos locaux. Nous avons donc aussi cherché à savoir ce qui pousse les personnes victimes à préférer les consultations en présentiel. Les propositions suivantes ont été les plus souvent choisies :

« Je peux mieux vivre les émotions, sentir la chaleur humaine, les gestes (communication non verbale) »

« Je me sens plus en confiance, c'est plus rassurant, plus apaisant »

« Je suis plus concentrée en face-à-face (sans interférence, sans distraction) »

« C'est un moment pour moi, un espace à moi (temporel ou physique), la transition avant après l'entretien m'est utile »

« J'ai besoin de ne pas être isolée, ne pas me sentir seule, de voir que je ne suis pas la seule à vivre ça »

Il se dégage de ces résultats que la valeur essentielle du présentiel est de vivre plus intensément les émotions, de rendre « plus palpable » le contact humain. La possibilité offerte aux personnes victimes de mener des entretiens en présence ou à distance constitue donc un vrai progrès dans notre action, en offrant une possibilité nouvelle de consulter AVVEC et en facilitant l'accès aux prestations. La confirmation en est apportée par le Bureau fédéral de l'Égalité (BFEG) lui-même, qui considère cette nouvelle forme de prise en charge comme « modèle » dans le sens où « l'expérience acquise est intéressante pour le développement futur de l'aide aux victimes en Suisse et pour les personnes professionnelles du domaine. »

L'avenir du Centre de consultation à distance

La mise en place du Centre à distance a significativement amélioré l'adéquation de notre action avec les situations de vie, les attentes et les contraintes de notre public. Son avenir s'inscrit naturellement dans une pérennisation, la consultation à distance est devenue un outil important dont nous ne pourrions que difficilement nous passer.

En conclusion, on se plaira à relever que les professionnelles de l'association ont su faire face de la meilleure des manières aux problèmes posés par la pandémie de l'an 2020. Non seulement en poursuivant les actions auprès des personnes victimes de violences en couple dans des circonstances inédites, mais en réussissant au final à enrichir l'offre au bénéfice des personnes soutenues. Une nouvelle preuve de l'inventivité et de la vitalité de notre association.

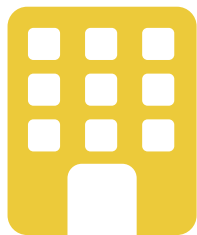
Un modèle qui ne demande qu'à s'étendre

Après deux ans d'expérience, nous pouvons affirmer que les consultations à distance peuvent être proposées à toute personne victime de violence en couple, dès le premier entretien et tout au long du suivi, indépendamment des types de violences vécues ou de la situation du ménage. Ce dispositif permet de faciliter l'accès à l'information, au conseil et à l'accompagnement.

Des bonnes pratiques ont été définies lors de la mise en place du Centre à distance, elles seront utiles à d'autres organismes similaires qui seraient également tentés d'offrir des entretiens en distanciel :

- Complémentarité des offres de consultations présentielle et distancielles.
- Choix du mode de consultation laissé aux personnes victimes.
- Intégration des professionnelles dès le début du projet.
- Analyses périodiques du projet par l'équipe psychosociale, permettant de réaliser des adaptations nécessaires.
- Utilisation de la visioconférence.
- Évaluation des besoins et des situations des bénéficiaires, notamment concernant leur sécurité.
- Réévaluation régulière du mode de consultation par la professionnelle et la personne victime.
- Communication sur l'existence de cette option de consultation à distance.
- Intégration de la possibilité de bénéficier d'une interprète.
- Définition conjointe des canaux de communication possibles (mails, SMS, etc.).
- Formation et outils adaptés pour l'équipe des professionnelles.
- Une seule référente tout au long du suivi, quel que soit le mode choisi (distanciel uniquement ou mixte).

LE GRAND PUBLIC EN 2023



+ 600

affiches dans
les entrées
d'immeubles



2'697

utilisateurs.trices de
notre page dépistage
entre le 1.11 et le 31.12



16'950

exemplaires du tout-ménage de la
Commune de Vernier



+27'500

dépliants distribués pour
la Campagne de dépistage

LES PROFESSIONNEL.LE.S



166 ateliers touchant plus de
2'800 jeunes (programme de prévention)

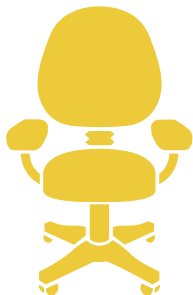
5



réflexions de fond débouchant sur la rédaction d'articles

+150

professionnel.le.s de l'aide directe sensibilisé.e.s



260

étudiant-e-s sensibilisé-e-s à la problématique sur leur lieu de formation, lors de leur stage ou dans nos locaux



SENSIBILISER

SENSIBILISER



Le thème de la violence conjugale a indéniablement gagné en visibilité, nous y avons contribué et nous en réjouissons. L'action d'AVVEC rencontre également davantage d'écho, ce qui nous a valu de nombreuses sollicitations de la part des médias comme de plusieurs associations. Nous avons honoré avec bonheur ces demandes, qui nous ont permis à la fois de sensibiliser à la violence en couple et de mettre en avant notre démarche d'assistance unique à Genève. Cette année a aussi été marquée par une démarche d'information ciblée, fruit de nos réflexions, auprès de professions particulièrement concernées comme les sages-femmes ou les médecins. Nous avons enfin reconduit en novembre notre campagne de dépistage lancée en 2022, touchant un public encore plus large.

Le temps où AVVEC devait solliciter des invitations est révolu, nous avons dû cette année concilier nos disponibilités et les nombreuses demandes de participation. Sans surprise, celles-ci sont souvent venues d'associations féminines. Percée à relever dans le monde du travail, avec

une sensibilisation aux employé-e-s et aux ressources humaines de différentes entreprises. Sur un horizon plus lointain, nous avons rencontré une écrivaine pour son projet de livre et un scénariste pour un film. Les médias audiovisuels n'ont pas été en reste, des interviews ont été accordés à la télévision et la radio. Côté presse écrite, des entretiens ont débouché sur des articles parus aussi bien dans des journaux spécialisés que tout public, en format papier ou électronique.

En complément de ce travail de sensibilisation grand public, nous avons eu à cœur cette année de voir plusieurs réflexions de fond se concrétiser en articles. Nous avons ainsi traité divers sujets, tels que la violence dans le couple et la grossesse, la nécessité de dépister la violence en couple, l'importance de la création culturelle dans la reconstruction des personnes victimes ou encore la prise en charge au foyer d'AVVEC.

La sensibilisation des jeunes, une priorité à maintenir

L'information en milieu étudiant a poursuivi sa progression avec 259 jeunes en formation sensibilisé.e.s à la problématique. L'essentiel des interventions (85%) s'est déroulé sur leur lieu d'étude. Nous avons eu l'opportunité de toucher les domaines de la petite enfance, de la santé, du social, de la police, de la justice et des sciences économiques. Le solde des actions de sensibilisation est à attribuer aux séances d'information réalisées dans nos locaux ou au foyer le Pertuis, ainsi que dans des groupes de parole co-animés au foyer Arabelle.

La campagne de prévention auprès des jeunes du post-obligatoire (15-18 ans) s'est stabilisée en 2023, avec 166 ateliers qui ont touché plus de 2'800 élèves. Avec ce projet, l'accent est mis sur les premières relations amoureuses et l'identification des formes de violence qui apparaissent le plus fréquemment à cet âge, telles que contrôler, isoler, insulter, dénigrer, menacer, etc. Les premières personnes au courant de ces situations sont les ami.e.s du même âge. La famille ou les professionnel.le.s ne sont souvent informé.e.s que dans un deuxième temps. C'est dire combien le rôle des jeunes en tant que témoins est crucial.

La campagne de dépistage s'amplifie

La campagne de dépistage de fin d'année, en lien avec la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) de l'ONU, a vécu en 2023 sa 2e édition. Ce sont plus de 27'500 dépliants en version papier ou électronique qui ont été distribués. Comme en 2022, l'Etat de Genève a largement soutenu notre initiative en envoyant le dépliant digital à ses 19'000 employés. L'Hospice général a aussi relayé notre action en prenant plus de 2'000 dépliants papier, destinés à être distribués de manière ciblée dans le cadre de son activité. Intéressante nouveauté, nous avons pu faire parvenir 5'000 dépliants papier à 500 médecins genevois, en parallèle à notre article dans la Lettre de l'Association des Médecins du Canton de Genève. Cette campagne nous a aussi donné l'occasion de présentations dans plusieurs communes du canton, des entités étatiques notamment dans le domaine de la santé et du télévisuel ainsi que des structures privées comme des entre-

prises et études d'avocats. La commune de Vernier a publié un long article sur cette campagne dans son magazine ActuVernier de novembre, diffusé à près de 17'000 exemplaires.

Cette 2e édition a été l'occasion d'une sensibilisation particulière à destination de l'entourage des victimes, grâce au soutien de 11 régies qui ont placardé dans l'entrée de leurs bâtiments 600 affichettes « La violence en couple existe, s'informer c'est agir. En novembre la société se mobilise, votre immeuble aussi ! ». Cette action s'est accompagnée d'une mise à jour du site internet, qui propose désormais un onglet dédié aux personnes souhaitant apporter une aide. Le site d'AVVEC fournit au passage les rares chiffres existants sur l'écho rencontré par la campagne, qui sont spectaculaires : la période de celle-ci, soit novembre-décembre, voit par rapport aux deux mois précédents le nombre de visiteurs de la page dépistage multiplié par trente (passant de 86 à 2'697 visiteurs uniques).

Le succès de notre campagne et l'intérêt que lui ont porté de nouveaux partenaires comme les médecins ou les régions prouvent la pertinence de notre action, appelée à devenir un rendez-vous annuel. Celle-ci permet d'abord de mettre en lumière une thématique qui, même si sa visibilité progresse, reste trop souvent occultée ou même tabou. Mais son importance réside aussi dans la chance qu'elle offre aux personnes victimes de prendre conscience suffisamment tôt de l'existence d'un problème, initiant un processus interne qui peut prendre des mois voire des années avant qu'elles consultent des professionnel·le·s. Cet effet à moyen ou long terme n'est évidemment pas mesurable. En revanche, nous savons que l'information doit « arriver au bon moment » dans la vie d'une personne pour qu'elle soit source de motivation au changement, c'est-à-dire qu'elle devrait parvenir dans une période où l'inconfort dans le couple a atteint un niveau suffisamment élevé pour que la personne envisage de demander du soutien ou entreprenne une action ayant

pour but de résoudre cette situation problématique. La poursuite et l'extension de cette campagne est donc plus que nécessaire.



BILAN ET COMPTES

Comtesas + Gerficom S.A.
RECHERCHEUR DE TRAVAIL www.cplug.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de
l'Association AVVEC
Aide aux victimes de violence en couple

Mesdames et Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de variation des fonds, tableau de financement et annexe) de l'Association AVVEC Aide aux victimes de violence en couple pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 20 mars 2023, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA

Fabrice Gauthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 18 mars 2024
FC/GR ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 1 551 737.25, compte de résultat, annexe)

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIFS	2023	2022
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités		
Caisse	1'867.60	2'671.90
PayPal	13'217.05	8'809.78
CCP 12-2961-6	1'386'746.08	1'054'817.53
CCP 10-227204-0	107'769.13	107'829.13
CCP 12-141302-7	406.84	9'619.64
	1'510'006.70	1'183'747.98
Créances à court terme		
Avance et prêt sur salaire	3'221.00	13'189.00
Créances hébergement	3'221.00	13'189.00
Actifs transitoires		
Charges payées d'avance	308.30	339.95
Produits à recevoir	38'201.25	2'350.00
	38'509.55	2'689.95
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	1'551'737.25	1'199'626.93
TOTAL DE L'ACTIF	1'551'737.25	1'199'626.93

PASSIF	2023	2022
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME		
Créanciers sociaux	41'412.10	25'612.05
Créanciers divers		
et charges à payer	10'801.22	11'619.85
Produits encaissés d'avance	70'000.00	60'000.00
Provision solde		
vacances non prises	60'923.00	40'765.00
TOTAL FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	183'136.32	137'996.90
FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME		
Subvention à restituer à la fin du contrat 21-24	177'964.91	195'566.41
FONDS AFFECTÉS		
Fonds Parents-Enfants	110'613.00	168'313.00
Fonds Dépistage	21'038.14	-
Fonds Centre à Distance	85'150.73	115'697.73
Fonds Sensibilisation	147'138.80	146'822.80
Fonds Hébergement	121'503.54	172'283.54
Fonds Loisirs Mère-Enfants	78'773.95	88'655.25
Fonds Formation	5'810.00	10'000.00
Fonds Rénovation foyer	12'960.00	10'000.00
Fonds Rénovation Montchoisy	470'000.00	-
TOTAL FONDS AFFECTÉS	1'052'988.16	711'772.32
FONDS PROPRES		
Fonds propres reportés	27'389.10	27'389.10
Part de subvention non dépensées (2021 - 2024)	126'902.20	104'225.45
Résultat de l'exercice	-16'643.44	22'676.75
TOTAL FONDS PROPRES	137'647.86	154'291.30
TOTAL DU PASSIF	1'551'737.25	1'199'626.93

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2023

PRODUITS	2023	Budget 2023	2022
Subventions			
Etat de Genève	1'018'739.00	1'018'739.00	1'018'739.00
Communes genevoises	60'300.00	40'000.00	61'000.00
	1'079'039.00	1'058'739.00	1'079'739.00
Dons affectés			
Entreprises et fondations	593'090.70	280'950.00	385'316.60
Dons Privés	2'038.00	-	4'711.00
	595'128.70	280'950.00	390'027.60
Cotisations et dons non affectés			
Cotisations	2'550.00	3'000.00	3'000.00
Entreprises et fondations	234'295.15	2'500.00	79'505.00
Dons Privés	19'055.00	15'000.00	12'975.00
	255'900.15	20'500.00	95'480.00
Revenus propres			
Hébergements foyer	50'987.00	50'000.00	69'032.00
Participation des usagères	-	330.00	185.00
Autres revenu d'activités	200.00	-	700.00
	51'187.00	50'330.00	69'917.00
Autres produits			
Produits divers et sur ex. antérieur	772.48	1'000.00	1'145.50
TOTAL DES PRODUITS	1'982'027.33	1'411'519.00	1'636'309.10

CHARGES	2023	Budget 2023	2022
Charges de personnel			
Salaires et charges sociales	1'364'297.90	1'269'474.30	1'222'521.80
Formation et supervisions	20'272.75	10'000.00	27'290.50
Autres charges de personnel	2'005.25	1'500.00	1'494.05
Variation provision pour vacances non prises	20'158.00	-	-14'124.00
	1'406'733.90	1'280'974.30	1'237'182.35
Frais d'administration			
Frais administratifs & divers	8'511.47	13'000.00	12'404.16
Téléphones, fax & internet	18'503.30	16'000.00	15'258.45
Consommables & maintenance Informatique	28'071.97	35'000.00	31'717.85
Frais comité & séances	4'666.60	5'000.00	3'366.05
Assurances	5'540.65	6'000.00	4'399.75
Honoraires	63'838.40	37'500.00	29'367.65
Frais de déplacement	297.40	500.00	214.00
	129'429.79	113'000.00	96'727.91
Communication & Publications			
Communic. & publications	26'881.95	25'000.00	25'284.84
Montchoisy			
Charges & intendance	29'605.57	69'000.00	32'907.05
Activités			
Foyer	1'421.10	2'000.00	938.55
Montchoisy	1'293.40	3'000.00	4'347.15
Traductions & autres frais	322.82	15'000.00	6'708.00
Sorties Mères-Enfants	11'714.85	5'000.00	4'673.85
	14'752.17	25'000.00	16'667.55

SUITE	2023	Budget 2023	2022
Foyer			
Intendance & entretien	41'213.70	34'000.00	35'494.05
Sécurité	4'342.35	5'000.00	4'465.20
Aménagement & déménagement femmes	575.00	200.00	440.00
	46'131.05	39'200.00	40'399.25
Amortissements et corrections d'actifs			
Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs	21'522.00	-	5'455.00
TOTAL DES CHARGES	1'675'056.43	1'552'174.30	1'454'623.95

	2023	Budget 2023	2022
REPORT TOTAL DES PRODUITS	1'982'027.33	1'411'519.00	1'636'309.10
REPORT TOTAL DES CHARGES	1'675'056.43	1'552'174.30	1'454'623.95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS	306'970.90	-140'655.30	181'685.15
Utilisations des fonds affectés	314'212.86	351'000.00	329'426.60
Dotations à des fonds affectés	-655'428.70	-250'950.00	-451'027.60
Résultats des fonds affectés	-341'215.84	100'050.00	-121'601.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	-34'244.94	-	60'084.15
Part du résultat revenant au subventionneur CdP 21-24	17'601.50	-	-37'407.40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION	-16'643.44	-	22'676.75

MERCI

NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES D'AVVEC

À l'Etat de Genève qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de notre action.

À la Ville de Genève qui met gracieusement à disposition de notre association les locaux, nous permettant ainsi de remplir notre mission d'aide sociale et psychologique auprès des victimes de violence en couple et de leurs enfants.

Aux communes genevoises suivantes qui, par leurs subventions, reflètent la vocation cantonale d'AVVEC et soutiennent ainsi son action :

Bardonnex, Bellevue, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Genève, Genthod, Jussy, Lancy, Meinier, Meyrin, Plan-Les-Ouates, Prégny-Chambésy, Satigny, Thônex, Vandoeuvres.

Aux associations, fondations, entreprises et institutions qui, par leurs services ou leurs dons renforcent notre mission :

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Cercle 5.0, Chaîne du Bonheur, Communauté des Religieuses Trinitaires, Ernst Göhner Stiftung, Fondation Aletheia, Fondation Alfred et Eugénie BAUR, Fondation Chrisalynos, Fondation Coromandel, Fondation Doudou et Calinou, Fondation FAR, Fondation Francis & Marie-France Minkoff, Fondation NAK Humanitas, Fondation Philanthropique Famille Sandoz, Groupe Philia Adrien Durney, Kinesis-Selfdéfense, La Redoute Suisse SA, Loterie Romande, Manufacture Roger Dubuis, OAK Foundation Ltd, Roger Truan SA, Schellenberg Wittmer, Société Catholique Romaine de Meinier, Teamco Foundation Schweiz, Un Enfant Un Cadeau, Union des Femmes Nyon, ainsi qu'à toutes les entités qui ont souhaité garder l'anonymat.

Et des remerciements particuliers vont aux membres bénévoles de notre Comité et à notre présidente qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de notre mission !

MERCI

ALTMAYER DUPONT Ruth
ALVAREZ Elvita
AMBELOUIS Géraldin
ANKEN Antoine
BACHMANN BADER
Brigitte et Charles
BAYRAK Dilara
BECERRA Ludmila
BELTRAMETTI Sara
BERTANI Lorella
BOSS Floriane
BREITLER Christine
BUCHS Valérie
BUFFLE Martine et Jean-Claude
CAMPEAS TALABARDON Carolina
CAMPICHE Janine
CAMPOS-FISCH Lyola
CARASSO Grégoire
CHABBEY Patrik
CHAPPUIS AUNG Florine
CHAVES Natalia
CRAWFORD Philip
DE CERJAT HAGGER Sylviane
DE PREUX Alice
DEVOLZ Monique
DOUGE Blandine
DUPENLOUP Franceline
DUPRAZ Colette
EISENBERG Jaci
EL MASRI Yazan
FAHRNI LUETTO Raymonde
FAVRE Laura
FLUCK Dominique
FOELLMIS-SCHIEDEGGER Eva

FONTANA Barbara
GANDER Isabelle
GUERDAN Viviane
HALDIMANN Maryline
HASLTON Kirk
HOTTEGINDRE Sarah
IMBODEN Claire
JUSKAITE Jurate
KELLER Jean-Pierre
KELLER Natalie
KERN Ilse
KERR Jean
KIFLE Asli
LAEMMEL-JUILLARD Valérie
LANDRY Gabrielle
LIEBER Marylène
LOUP Catherine
MAMMANA Laurent
MARTINEAU Jérôme
MAURY PASQUIER Liliane
MERKT Monica
METTRAUX Joseph
MEZZADONNA Nicole Blanche
MIERECKE Madalena
MONNARD André
MOSCA PIEGAY Katia
OCANA Claire
ODY BERKOVITS Laurence
ODY Christine et Bernard
OPERIOL PESSE Sophie
PARRO Isabel
PELIZZONE Sarah
PERRET Francine
PILLER Christiane

PILLER Noëlle
PLUME Amélie
PRICE Leonie
RAMA Karina
REGAD Cédric
RIESEN Monique et Norbert
RUIZ Jacqueline
SCHNEIDER Nina
SCHRENZEL Béatrice
SIERRO Monique et Antoine
SIU Emily
SORDET Véronique
STAMM Adrien
STEHLE Claire-Lise
STORM-DEVOLZ Karine
STREIT-GROUX Yvonne et Eddy
TEMPESTINI Cathia
TREVISAN Agnese
VINCENZINO Alessandra
VON BURG Dominique et Hélène
VUILLIOMENET Inna
WALPEN Francis
WINKLER Célia
WUNDERLI MEURY Liliane
ZAMBAZ Martine
ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont
souhaité garder l'anonymat.



SOUTENEZ NOTRE ACTION !
CHAQUE DON AIDE UNE VICTIME.



IBAN CH15 0900 0000 1200 2961 6

WWW.AVVEC.CH



AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE

